
Assemblée réunie **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

Date réunion **6 juin 2019**

Organisée par **Le Maire**

Participants

BAVUZ Michel
 BONNARD Jean-Claude
 BORGEY Joël
 CARLET Nadine
 COMTE Estelle
 CORDIER Alain
 CORMIER Philippe
 DELABEYE Thierry
 DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre
 FAURE-LOMBARD Catherine
 GODELLE Claudine
 GROS Gilbert
 GROS Pascal
 KREBS Jean-Marie
 MARECHAL Pierre
 PARAVY Jean-Claude
 PASQUALINI Marie-Hélène
 PICARD Marie-France
 POLAUD Daniel
 PRIMARD Joël
 PULLIAT Lucie
 REVEL Daniel
 ROSSI Thomas

Pouvoirs

CHARBONNIER Robert, pouvoir à PRIMARD Joël
 LABULLY Guillaume, pouvoir à PASQUALINI Marie-Hélène

Absents/excusés

AVRAIN Nicolas
 RIVE Franck
 BON Frédérique
 BRUNET Cécile
 LAURENT Cédric
 ROBERT Agnès
 FRIOT Pierre Yves
 KIJEK Muriel
 MOLLARD Laure
 PACCARD Joëlle
 PASCAL Christine
 PERROUD Régis
 BARBIN Régine
 BAVUZ Romain
 NAUX Nelly

Diffusion **Le conseil municipal, le site**

Prochaine réunion **Jeudi 4 juillet 2019**

Rédacteur :	Jean-Claude PARAVY
--------------------	---------------------------

Ordre du jour :

1. Ordre du jour	2
1.1 Lecture des délibérations de la séance précédente	2
1.2 Consultation pour la réhabilitation et l'extension des installations sportives	2
1.3 Participation des communes aux frais de fonctionnement des gymnases.....	3
1.4 Tarifs de la cantine scolaire et de la participation des communes à la CLISS.....	3
1.5 CDG 73 : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.....	4
1.6 Budget 2019 : virement de crédits	4
1.7 Critérium du Dauphiné Libéré	5
2. Autres dossiers en cours des communes déléguées.....	5
2.1 Rétrocession d'un terrain porté par l'EPFL Savoie à St Maurice.....	5
2.2 Dossiers pour subvention FDEC	5
3. Compte rendu des commissions municipales	5
3.1 Commission mixte Affaires scolaires et jeunesse (Marie-France PICARD & Nadine CARLET)	5
3.2 Commission des Affaires Sociales (Catherine FAURE-LOMBARD).....	6
3.3 Commission Vie Associative (Jean-Marie KREBS)	6
3.3.1 Subventions aux Associations	6
3.4 Commission Environnement et développement durable (Claudine GODELLE)	6
3.5 Commission Communication (Jean-Claude PARAVY, Daniel REVEL, Agnès ROBERT)	6
3.6 Commission du PLU de St Genix-sur-Guiers (Joël PRIMARD)	6
4. Compte-rendu des instances intercommunales	7
4.1 Communauté de Communes Val Guiers	7
4.1.1 Renouvellement du Conseil communautaire : répartition des sièges entre les communes	7
4.1.2 Rénovation-extension des Marmousets : répartition des propriétés	8
4.1.3 Evolution de la MSAP et rapprochement avec la Poste	8
4.1.4 Compétence sociale : définition de l'intérêt communautaire et création d'un CIAS	8
4.2 Syndicat mixte Avant-Pays-Savoyard (SMAPS).....	8
4.3 Syndicats Intercommunaux	8
4.3.1 SICTOM du Guiers	8
4.3.2 SIEGA.....	8
4.3.3 SIAGA et projet de passerelle sur le Guiers	8
5. Questions diverses.....	9
Calendrier du Conseil	9

1. Ordre du jour

Lecture des délibérations de la séance précédente
 Consultation pour la réhabilitation et l'extension des installations sportives
 Participation des communes aux frais de fonctionnement des gymnases
 Tarifs de la cantine scolaire et de la participation des communes à la CLISS
 CDG 73 : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
 Critérium du Dauphiné Libéré
 Autres dossiers en cours des communes déléguées
 Compte rendu des commissions municipales
 Tableau des subventions 2019
 Compte rendu des commissions intercommunales
 Convention de cession foncière « Les marmousets »
 Questions diverses

1.1 LECTURE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PRECEDENTE

(pour mémoire)

1.2 CONSULTATION POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le dossier de consultation des entreprises a été produit par le Maître d'œuvre début mai et l'appel d'offre a été aussitôt publié avec un délai de réponse des entreprises au plus tard le 7 juin à midi.
 La consultation est éclatée en 18 lots mais les entreprises peuvent répondre conjointement à plusieurs.
 Il est donc prévu une Commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis le 11 juin à 9h30.

Il appartiendra ensuite au Maître d'œuvre d'analyser les offres pour que la CAO puisse les classer.
Le calendrier est construit pour permettre au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés lors de sa séance du 4 juillet.

Le chantier devant se mettre en place début septembre, une réunion avec l'architecte, les professeurs EPS du collège et les associations utilisatrices actuelles du gymnase est prévue avant l'été pour bien caler les modalités de fonctionnement dès le départ du chantier.

1.3 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES

Le collège de La Forêt accueille des élèves de nombreuses communes mais n'utilise que les installations sportives principalement de St Genix-les-Villages et secondairement d'Aoste.

Il est donc logique que les frais d'entretien et de maintenance du gymnase soient répercutés sur les communes au prorata de leurs élèves.

Tant que l'extension du gymnase n'est pas réalisée, le Collège est amené à envoyer des cours au gymnase d'Aoste. Il est convenu depuis plusieurs années que la facturation de St Genix « porterait » celle d'Aoste.

L'actualisation du calcul des coûts du gymnase amène à

- une somme de 29 441,78 € à répartir pour St Genix, soit 46,15 € par élève
- une somme de 5 388,00 € à répartir pour Aoste, soit 8,75 € par élève.

(en baisse par rapport à 2018)

Le tableau de la répartition par commune est présenté au conseil : sur les 34 829,78 €, 8 577,01 € sont conservés à la charge de la commune nouvelle au titre des élèves y habitant.

Le Conseil adopte les taux par élève proposés et la répartition entre les communes.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4 TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLISS

Les tarifs de la cantine de St Genix-sur-Guiers sont actuellement de

	Secteur scolaire St Genix	Hors secteur scolaire St Genix
QF inf ou égal à 799 €	4,40 €	6,50 €
QF supérieur à 799 €	4,65 €	6,70 €

Il est proposé de les augmenter modérément, compte tenu de l'évolution des coûts (facturation repas + personnels à renforcer) et de les fixer à :

	Secteur scolaire St Genix	Hors secteur scolaire St Genix
QF inf ou égal à 799 €	4,50 €	6,60 €
QF supérieur à 799 €	4,80 €	6,85 €

Il faut noter que les tarifs pratiqués par le SIVOM du Mont Tourner est actuellement inférieur. La convergence souhaitable ne pourra être que progressive.

Le Conseil adopte les tarifs proposés pour l'année scolaire 2019-2020.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

L'école élémentaire de St Genix accueille une classe dite ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dont les élèves proviennent de différentes communes environnantes

Ces élèves, s'ils étaient scolarisés normalement, le seraient dans leur commune. Il est donc normal que St Genix répercute sur les communes d'origine les coûts de fonctionnement de cette classe de son école élémentaire.

Le calcul n'a pas été réactualisé chaque année, mais reconduit depuis le dernier calcul.

La prise en compte des dépenses annuelles constatées et de la charge salariale des intervenants spécialisés conduit à une évaluation de 317,30 € (hors intervenants scolaires) + 142,67 € (intervenants scolaires) soit 459,97 € par élève.

Ce chiffre est en très nette augmentation par rapport aux montants antérieurs, du fait d'une progression des dépenses (numérateur) et d'une diminution des élèves (dénominateur).

Le montant ces dernières années était resté à 301 € par élève, il semble difficile d'augmenter brusquement de plus de 50 %.

La municipalité propose de s'en tenir à la moitié de la différence, et de porter le montant à récupérer auprès des autres communes à 380 € par élève.

Après discussion, le Conseil adopte cette proposition et fixe à 380 € par élève le montant à facturer aux communes d'origine.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.5 CDG 73 : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Dans la fonction publique territoriale, le nombre d'agents pouvant être promu à un grade d'avancement est déterminé par application d'un taux de promotion fixé par l'autorité délibérante après avis du Comité Technique.

Les agents concernés doivent par ailleurs remplir les conditions statutaires pour être proposés.

Dans les collectivités à très faible effectif par grade, il est difficile d'établir un tel taux a priori : il est alors d'usage de laisser à la collectivité la marge de manœuvre nécessaire.

Il est proposé de fixer à 100 % de l'effectif des fonctionnaires pour chaque cadre d'emploi ce taux de promotion.

Cette proposition a reçu le 16 mai dernier un avis favorable unanime du Comité technique (collèges élus-employeurs et syndicats)

Le Conseil l'adopte et fixe à 100 % le taux maximum de promotion pour les avancements de grade.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.6 BUDGET 2019 : VIREMENT DE CREDITS

Le budget 2019 s'exécute normalement. Une seule modification marginale est nécessaire à ce stade pour permettre le paiement d'honoraires pour un échange de terrain non rattaché à une opération d'investissement. Il s'agit simplement d'affecter à cette dépense 790 € à prélever sur les dépenses imprévues.

VIREMENT CREDIT HONORAIRE ARMAND NON PREVU AU BP

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	790.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	790.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	790.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	790.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	790.00 €	790.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil adopte la DM proposée.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.7 CRITERIUM DU DAUPHINE LIBERE

Le maire rappelle que la commune a été retenue comme ville-étape départ de la 7ème étape du Critérium du Dauphiné, le samedi 15 juin 2019.

Les réunions préparatoires se sont multipliées pour mettre en place l'organisation et l'animation de cet événement, la dernière s'est tenue hier au soir.

Jean-Marie KREBS précise le déroulé de la matinée et des animations, le « départ fictif » des coureurs étant donné à 12h45 pour un défilé en centre-ville avant le « départ réel » au km 0 sur la Route de Rochefort.

Par ailleurs, le conseil avait délibéré le 28 février sur le projet de convention avec ASO. Ce projet a évolué et sa version finale prévoit la double signature du maire de St Genix-les-Villages et du président de la CC Val Guiers. Les 25 000 € HT seront versés par le CCVG, la commune lui remboursant sa part (50 %) après déduction de l'aide du CTS.

Le Conseil confirme l'autorisation donnée au maire de signer la convention définitive.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2. Autres dossiers en cours des communes déléguées

2.1 RETROCESSION D'UN TERRAIN PORTE PAR L'EPFL SAVOIE A ST MAURICE

La Commune de St Maurice-de-Rotherens avait fait acquérir par l'EPFL en 2011 un terrain au lieu-dit « Sous les Fontaines » de 4 357 m² de prés.

L'essentiel de la valeur du bien a déjà été remboursée. Il reste un reliquat à régler et à autoriser la finalisation de cette rétrocession.

Le reliquat des dépenses correspondantes est bien prévu au budget, en investissement (capital) et en fonctionnement (frais de portage).

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2.2 DOSSIERS POUR SUBVENTION FDEC

Daniel Revel indique au Conseil qu'une réunion s'est tenue avec le conseil général pour les subventions aux communes défavorisées.

Les dossiers de la saleuse de St Maurice et du clocher de Grésin seraient retenus, mais à 34%, taux qui reste discuté compte tenu du caractère défavorisé des anciennes communes.

3. Compte rendu des commissions municipales

3.1 COMMISSION MIXTE AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE (MARIE-FRANCE PICARD & NADINE CARLET)

La Commission mixte s'est réunie à deux reprises les 29 avril et 20 mai.

Elle a notamment traité de la participation du secteur scolaire et jeunesse à la journée du départ d'étape du Critérium : concours de dessin dans les écoles (le vendredi), stand du sou des écoles, photo-booth et rébus du CMJ, cartes à signer....

Elle a abordé l'évolution des tarifs cantines (cf. point 1.4 de l'OJ) et la possibilité d'implanter des abribus proposés par la Région.

Le projet de pique-nique de fin d'année se tiendra le 4 juillet.

La CCVG a réuni sa commission enfance-jeunesse : crèches(manque de places), RAM, lieu d'accueil parents-enfants, délai Marmousets.

3.2 COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES (CATHERINE FAURE-LOMBARD)

La Commission s'est réunie le 6 mai sur les sujets suivants :

- avancement (et inquiétude sur le financement) du dossier « Raconte-moi une histoire » de PARISolidarité
- le projet de MSAP avec la Poste (voir ci-après point 4.1.3 de l'OJ)
- relance de la lutte contre l'ambrosie avec un Comité départemental
- proposition d'AIDES sur la prévention du SIDA et l'opération de « Love baguette »
- la lutte contre les maladies vectorielles (propagées par les moustiques) et le rôle du maire
- avancement de la plateforme gérontologique de services pour les PA sur le territoire Val Guiers : l'audit se poursuit et une réunion des élus du territoire s'est tenue le 21 mai pour expliquer la démarche, répondre aux questions et préciser le calendrier CCVG (voir ci-après point 4.1.4 de l'OJ).

Prochaine réunion le 8 juillet.

3.3 COMMISSION VIE ASSOCIATIVE (JEAN-MARIE KREBS)

La Commission s'est réunie le 24 avril. Outre l'instruction des subventions, ont été évoqués :

- l'organisation de la fête de la Musique dimanche 23 juin 16h-22h avec Synfonia.
- les spectacles prévus ou à prévoir : sortie cirque Plume demain, proposition Festival Zigomatic (RV mercredi 12/6 à 10h), RV annuel Malraux (14 juin).
- réunion des associations le 19 juin à 20h (plus réunion à Aoste).
- les accueils de manifestations associatives (Défi Tandem...)
- les formations Premiers Secours proposées par le crédit Agricole aux associations
- la participation de la bibliothèque à « En Avant-Pays le Livre »

3.3.1 Subventions aux Associations

La Commission Vie Associative a instruit les demandes de subvention et propose de retenir la liste présentée en Conseil, qui repose essentiellement sur des reconductions en € courant, avec quelques interventions nouvelles liées à la commune nouvelle.

Le Conseil adopte la liste des subventions proposées.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

3.4 COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (CLAUDINE GODELLE)

La Commission s'est réunie le 15 avril :

- suite de l'opération « sentiers » : vers une fête le 7 juillet sur Grésin
- mise en place de la loi alimentation en restauration collective (50 % durable ou équitable, 20 % bio) : un RV a été pris avec Dominique Friteau pour échanger : sur l'approche actuelle circuit court, sur les évolutions possibles, les aides d'ADABIO pour la mise en place du bio et les formations proposées...
- à parti de la constatation des détritus le long des routes, interrogation sur une action de sensibilisation, dans le prolongement de ce qui a été déjà fait par le passé
- poursuite de l'action pour des produits et des pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement et de la santé.
- la question de la participation des habitants.

3.5 COMMISSION COMMUNICATION (JEAN-CLAUDE PARAVY, DANIEL REVEL, AGNES ROBERT)

Une réunion est programmée pour le 20 juin à 19h pour le calendrier de fin de mandat et la sortie d'un numéro spécial bilan du bulletin municipal avant le 1^{er} septembre vu les contraintes de la loi.

3.6 COMMISSION DU PLU DE ST GENIX-SUR-GUIERS (JOËL PRIMARD)

Après entretien avec l'urbaniste, la prochaine réunion du PLU est programmée le lundi 1^{er} juillet à 9h30 pour enchaîner sur les OAP (orientations d'aménagement prioritaire) – convocation distribuée en séance.

La réunion publique sur le PADD, repoussée par rapport au calendrier initialement prévu, est proposée le mardi 9 juillet à 19h, Salle polyvalente.

4. Compte-rendu des instances intercommunales

4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

Calendrier des réunions CCVG :

Bureau Communautaire du 14 mai 2019

- Répartition entre les communes des sièges du conseil communautaire pour le renouvellement de 2020
- Planning de mise en place de la compétence sociale et du CIAS
- Point sur la MSAP Val Guiers

Commission Petite Enfance/Enfance Jeunesse du 4 juin 2019

- Bilan du fonctionnement des mercredis
- Perspectives 2019/2020
- Informations diverses

Bureau Communautaire du 18 juin 2019

- Intervention du service de fiscalité directe locale sur les évolutions envisagées en matière de fiscalité économique à la CC Val Guiers.
- Intervention du Département et de l'opérateur COVAGE sur le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CC Val Guiers et calendrier de ce déploiement

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Ordre du jour à définir

4.1.1 Renouvellement du Conseil communautaire : répartition des sièges entre les communes

En vue du renouvellement des conseils municipaux et communautaires en mars 2020, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent décider avant le 31 août du nombre et de la répartition des sièges de son conseil communautaire. Le choix est à effectuer entre l'application du droit commun et un accord local.

La loi, reprenant la jurisprudence du Conseil constitutionnel privilégiant le critère démographique, encadre strictement les marges de manœuvre d'un accord local (la composition actuelle ne pourrait être reconduite).

Afin d'assurer une représentation équilibrée de toutes les communes membres, le Bureau communautaire de la CCVG a retenu le principe d'un accord local avec 36 délégués, contre 29 (26+3) en application du droit commun.

La Préfecture a donné son aval à cette proposition sur laquelle chaque conseil municipal doit délibérer.

Un accord local doit émaner d'une majorité qualifiée des conseils municipaux ; en son absence, c'est le droit commun qui s'appliquera.

La commune nouvelle ne peut plus, lors du renouvellement, bénéficier d'une représentation accrue liée aux anciennes communes : son poids démographique est seul pris en compte dorénavant.

Le tableau issu de la proposition du bureau communautaire : la commune de St Genix-les-Villages, la plus peuplée de la CCVG, perd un siège par rapport à la situation actuelle (à 37 délégués) et en gagne 1 par rapport au droit commun, comme la plupart des autres communes.

Cette proposition est très discutée au sein du Conseil : interviennent notamment Joël Primard, Marie-France Picard, Daniel Revel et Jean-Claude Paravy. Est mentionnée l'explication de Robert Charbonnier, absent, mais qui a adressé un courriel à ce sujet.

L'aspect dominant des interventions est de ne pas admettre que la commune nouvelle, la plus peuplée et qui a fait l'effort de se regrouper, soit pénalisée par la perte d'un siège alors que la représentation des communes qui suivent progresserait.

En cas de rejet de l'accord local proposé (il faudrait une majorité qualifiée des conseils municipaux), l'application du droit commun à 29 délégués dont 7 pour St Genix apparaît acceptable.

Au terme de cette discussion, le Conseil est invité à délibérer sur cet accord local et le rejette à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Délibération :

Contre : 22

Abstention : 1

Pour : 2

4.1.2 Rénovation-extension des Marmousets : répartition des propriétés

Le chantier de rénovation-extension des Marmousets a démarré.

Il est rappelé que le bâtiment actuel est toujours partagé entre la commune (2 classes rénovées) et la CCVG (Centre de loisirs) et que l'extension en cours est plus importante que le préfabriqué remis et démolis.

La CCVG propose donc une convention de répartition des volumes et de cession par la commune à la CCVG de l'emprise supplémentaire nécessaire à l'Euro symbolique. Cet acte permettra à la CCVG de récupérer la TVA de son investissement, ce qu'elle ne peut faire si elle construit sur le terrain d'autrui.

La consistance définitive de cette cession interviendra au terme du chantier en cours, au vu du descriptif détaillé des travaux réalisés.

Le conseil adopte cette convention et autorise le maire à la signer.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

4.1.3 Evolution de la MSAP et rapprochement avec la Poste

La MSAP Val Guiers est actuellement déployée sur deux sites, à St Genix et au Pont.

Pour apporter un meilleur service à l'utilisateur, il est prévu un rapprochement avec la Poste, qui propose d'accueillir l'antenne de St Genix dans des locaux rénovés et accessibles.

Il ne s'agit pas pour la Poste de se substituer aux MSAP des collectivités territoriales, mais de permettre les complémentarités de services s'adressant à un large public.

Pour St Genix, cela signifierait une confortation du bureau de poste actuel

La commune accompagne donc positivement cette évolution dans le cadre de la CCVG, dont les modalités pratiques restent à définir.

4.1.4 Compétence sociale : définition de l'intérêt communautaire et création d'un CIAS

La suite logique du rapprochement des établissements médico-sociaux des CCAS de St Genix et du Pont a conduit à élaborer un projet de plateforme de services gérontologique du territoire.

La réunion du 21 mai des élus des communes en a précisé les contours : les établissements concernés dépassent déjà de fait le cadre communal.

Le CIAS, à créer pour reprendre leur gestion en commun, ne se substitue aux CCAS que pour cette gestion des établissements, pas pour l'action sociale de proximité qui restera à chaque CCAS.

La compétence sociale existant déjà au sein des statuts de la CCVG, il n'y a pas de modification statutaire nécessitant la délibération des conseils municipaux, mais la simple définition de l'intérêt communautaire par délibération de la CCVG puis création du CIAS par arrêté préfectoral.

Le transfert est prévu au 1^{er} janvier prochain.

4.2 SYNDICAT MIXTE AVANT-PAYS-SAVOYARD (SMAPS)

4.3 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

4.3.1 SICTOM du Guiers

Les travaux d'extension et modernisation de la déchèterie sont (enfin) terminés et la déchèterie a ré-ouvert mi-mai, avec contrôle des accès.

4.3.2 SIEGA

Le projet de Station d'épuration de St Genix a fait l'objet d'un appel à projet.

Réunion prévue avec les riverains et possibilité de visite d'une station existante du même type.

Les travaux de réseau séparatif rue du Faubourg et voies adjacentes est toujours en préparation en liaison avec le SIAEP du Thiers.

4.3.3 SIAGA et projet de passerelle sur le Guiers

Le lancement des travaux dans le Guiers (banquettes) est prévu à partir de cet été.

4.3.3.1 Projet de passerelle sur le Guiers

Le projet d'une passerelle aval au-dessus du Guiers reliant Saint-Genix les Villages et Aoste est depuis longtemps soutenu par les deux municipalités. Ce projet a franchi une étape décisive avec l'accord trouvé entre le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) et les Communautés de communes Val Guiers et Vals du Dauphiné.

Situé plus en amont de la confluence du Guiers avec le Rhône qu'initialement prévu, l'emplacement à préciser évitera aux cyclistes et piétons de devoir remonter jusque dans le bourg des communes pour traverser la rivière. Les usagers pourront continuer leurs itinéraires en longeant le Guiers jusqu'au Rhône en passant par des espaces naturels remarquables.

Le SIAGA, mandataire de cette opération, prévoit de réaliser cette passerelle en tenant compte des aspects paysagers et naturels du site mais aussi des contraintes hydrauliques que subit le Guiers en crue. Cet axe cyclable et piéton s'inscrit dans le projet Via-Rhône, piste cyclable longeant le Rhône depuis le Lac Léman jusqu'à la Méditerranée.

5. Questions diverses

CALENDRIER DU CONSEIL

Prochaine réunion du Conseil prévue à 20h le :
Judi 4 juillet.

Séance levée à 22h25.